



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 novembre 2016
Français
Original : anglais

Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris

Deuxième partie de la première session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 10 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris sur la deuxième partie de sa première session

Rapporteur : M^{me} Anna Serzysko (Parties visées à l'annexe I)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième partie de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) s'est tenue à Bab Ighli, Marrakech (Maroc), du 7 au 14 novembre 2016.
2. Les Coprésidentes du Groupe de travail spécial, M^{me} Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I), ont ouvert la 6^e séance plénière de la première session du Groupe de travail spécial le lundi 7 novembre 2016, et ont souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)



B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 2^e séance, le 20 mai 2016¹. La Conférence des Parties, à la 1^{re} séance de sa vingt-deuxième session, a renvoyé les questions relatives au Fonds pour l'adaptation au Groupe de travail spécial, qui est convenu de les examiner au titre du point 8 b) de l'ordre du jour.

III. Rapports sur les points 2 c) à 9

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 10 de l'ordre du jour)

4. À sa xx^e séance, le xx novembre, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa session et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et sous la direction des Coprésidentes, à achever le rapport de la session.

¹ Voir le document FCCC/APA/2016/2.